

2VFA

**Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Au capital de 8.000 EUR
RN 113, route de Nîmes
34920 LE CRES**

R.C.S. MONTPELLIER B 445 381 056

DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2025

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 MARS 2025**

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 9 187 EUR aux autres réserves.

Le Gérant rappelle les distributions des 3 exercices précédents :

- Exercice clos le 31/03/2023 : distribution de 60 000 EUR
- Exercice clos le 31/03/2022 : distribution de 55 387 EUR

Pour copie certifiée conforme

LA GERANCE

Monsieur Franck JURADO



SARL A.N AUDIT

nathalie.ambrosino@an-audit.com
06.88.46.08.88

ORDRE
DES EXPERTS
COMPTABLES

COMPTES ANNUELS

1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

Bilan certifié conforme pour le gérant
r^v Franck TENARD

EURL 2VFA

RN 113

3434920 LE CRES

Mauguio, le 15/07/2025

85 Boulevard Edgar Quinet
34130 MAUGUIO

Capital : 10.000€
RCS Montpellier : 951 506 120
SIRET : 951 506 120 00017

Bilan actif

2VFA

Etats de synthèse au 31/03/2025

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/25	Net au 31/03/24
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	38 245	38 245		
Fonds commercial	64 034		64 034	64 034
Immobilisations corporelles				
Constructions	52 778	51 199	1 579	2 329
Installations techniques, matériel et outillage	138 829	110 374	28 455	37 549
Autres immobilisations corporelles	500 763	386 806	113 958	141 876
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	180 857		180 857	302 940
Autres immobilisations financières	9 483		9 483	9 483
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	984 989	586 624	398 366	558 211
Stocks				
Marchandises	267 600		267 600	271 244
Créances				
Clients et comptes rattachés	40 288		40 288	42 527
Fournisseurs débiteurs	87 601		87 601	107 062
Personnel				1 158
Etat, Impôts sur les bénéfices	3 379		3 379	1 325
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	42 946		42 946	15 545
Autres créances	50 575		50 575	37 100
Divers				
Disponibilités	63 955		63 955	102 268
Charges constatées d'avance	42 217		42 217	42 489
TOTAL ACTIF CIRCULANT	598 562		598 562	620 719
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 583 551	586 624	996 928	1 178 930

Bilan passif

2VFA

Etats de synthèse au 31/03/2025

	Net au 31/03/25	Net au 31/03/24
PASSIF		
Capital social ou individuel	8 000	8 000
Réserve légale	800	800
Autres réserves	79 443	70 341
Résultat de l'exercice	9 187	9 102
TOTAL CAPITAUX PROPRES	97 431	88 243
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour charges	1 979	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 979	
<i>Emprunts</i>	322 045	493 157
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	322 045	493 157
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	65 000	100 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	370 715	353 138
<i>Personnel</i>	59 872	58 311
<i>Organismes sociaux</i>	36 262	38 298
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	21 915	23 863
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	3 829	3 816
Dettes fiscales et sociales	121 878	124 289
Autres dettes	8 881	11 102
Produits constatés d'avance	9 000	9 000
TOTAL DETTES	897 518	1 090 687
TOTAL PASSIF	996 928	1 178 930

COMPTE DE RESULTAT

2VFA

Etats de synthèse au 31/03/2025

	du 01/04/24 au 31/03/25 12 mois	du 01/04/23 au 31/03/24 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises	2 419 258	2 392 205
Production vendue	335 607	325 669
Autres produits	13 537	15 774
Total	2 768 402	2 733 648
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Achats de marchandises	1 200 695	1 227 297
Variation de stock (m/ses)	3 643	-16 037
Autres achats & charges externes	781 384	779 298
Total	1 985 723	1 990 558
MARGE SUR M/SES & MAT	782 680	743 090
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	20 802	19 475
Salaires et Traitements	396 306	388 854
Charges sociales	135 429	124 239
Amortissements et provisions	41 414	31 534
Autres charges	147 036	147 793
Total	740 987	711 894
RESULTAT D'EXPLOITATION	41 693	31 196
Produits financiers	6 737	16 299
Charges financières	19 590	18 287
Résultat financier	-12 853	-1 987
RESULTAT COURANT	28 840	29 209
Produits exceptionnels	116 329	5 561
Charges exceptionnelles	125 873	12 181
Résultat exceptionnel	-9 544	-6 619
Impôts sur les bénéfices	10 109	13 487
RESULTAT DE L'EXERCICE	9 187	9 102

Comptes annuels

31/03/2025

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL 2VFA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2025, dont le total est de 996 928 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 9 187 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2024 au 31/03/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/07/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.